

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

N° 51/2019

en exercice : 23 L'an deux mil dix-neuf
le vingt juin à 20 h 00
présents : 16 le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche-sur-Cher
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
votants : 20 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OTON, Maire.
Votes pour : 20
Votes pour : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.06.2019

PRESENTS : MM. OTON Jean-Claude – MARECHAL Bruno - Mmes GIULIANI Evelyne - ANTOINE Nelly – HYBOUDE Christiane - M. REMINDER Georges - M. GASC Thibaut - Mme DUBUISSON Sophie - M. BALLENS Jean-François - Mme LAPIFFE Magali - Mme BEAUJARD Isabelle - Mme DESROCHES Nicole - HUREAU Yves - AUGER Joël - M. MICHAUT Jean-Paul – M. MASSAULT Jean-Pierre.

OBJET :
*PLU - retrait de la
Délibération n° 29/2019*

ABSENTS EXCUSES : M. CHOBERT Philippe a donné procuration à Mme GIULIANI
Mme ANTOINE Guylaine a donné procuration à M. AUGER Joël
M. BORDERES Eric a donné procuration à Mme LAPIFFE Magali
Mme LEPRETRE Isabelle a donné procuration à Mme ANTOINE Nelly
Mme BROWN Christina sans procuration

ABSENTS : Mme BROSSARD Céline - M. LESERRE Alexandre

SECRETARE : Mme BEAUJARD Isabelle

Par arrêté n° 80/2019 du 11 avril 2019, le Maire a pris l'initiative sur le fondement notamment des articles L.153-36 et suivants, et L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme, de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'objectif de cette procédure était de prendre en compte deux demandes formulées dans le cadre d'un recours gracieux, portant sur la modification du zonage actuel (zone N) en zone U (urbaine) de plusieurs parcelles cadastrées section AS n° 695-260-245-453-454-243-261-409-413-452-455-520 et AS n° 650 au lieu-dit « Clos du fossé ».

Par courrier en date du 27 mai 2019, Madame la Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay a déposé un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté du Maire n° 80-2019 en date du 11 avril 2019 et en conséquence de la délibération du conseil municipal de Villefranche-sur-Cher n° 29/2019 du 12 avril 2019.

Par arrêté n° 120/2019 en date du 18 juin 2019, le Maire de Villefranche-sur-Cher a retiré l'arrêté n° 80/2019 en date du 11 avril 2019 précité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le retrait de la délibération du conseil municipal de Villefranche-sur-Cher n° 29/2019 prise en conseil municipal le 12 avril 2019, celle-ci étant devenue caduque à raison de l'arrêt de la procédure.



LE 25 JUN 2019 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

.../...

↳ de retirer la délibération n° 29/2019 prise en conseil municipal le 12 avril 2019 mettant en œuvre une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Villefranche-sur-Cher durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département de Loir-et-Cher.

La présente délibération sera exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées ci-dessus.

Villefranche-sur-Cher, le 21 juin 2019

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le 25 JUIN 2019

Publié ou notifié le 25 JUIN 2019

Pour copie conforme

Suivent les signatures



Le Maire,

Jean-Claude OTON



Le Maire,

Jean-Claude OTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

N° 29/2019

en exercice : 23

L'an deux mil dix-neuf
le douze avril à 20 h 00

présents : 18

le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche-sur-Cher
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

votants : 20

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OTON, Maire.

Votes pour : 20

Votes pour : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2019

PRESENTS : MM. OTON Jean-Claude – MARECHAL Bruno - Mmes GIULIANI Evelyne - ANTOINE Nelly – HYBOUDE Christiane - M. REMINDER Georges - M. GASC Thibaut - Mme DUBUISSON Sophie - M. BALLENS Jean-François - Mme LEPIFFE Magali - Mme BEAUJARD Isabelle – M. BORDERES Eric - Mme DESROCHES Nicole - MM. CHOBERT Philippe - HUREAU Yves - AUGER Joël - Mmes BROWN Christina - ANTOINE Guylaine.

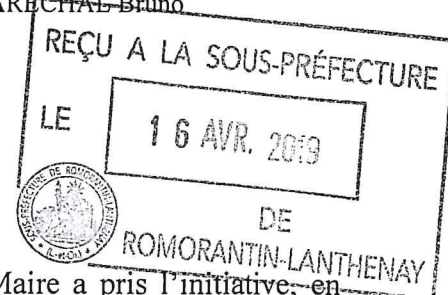
OBJET :
*PLU - Modification
simplifiée du PLU
modification zonage
parcelles AS 695-260-245
453-454-243-261-409-413
452-455-520 et AS 650*

ABSENTS EXCUSES :

M. MASSAULT Jean-Pierre a donné procuration à Mme BROWN Christina
M. MICHAUT Jean-Paul a donné procuration à M. MARECHAL Bruno
Mme LEPRETRE Isabelle sans procuration
Mme BROSSARD Céline sans procuration

ABSENT : M. LESERRE Alexandre

SECRETAIRE : Mme BEAUJARD Isabelle



Par arrêté n° 80/2019 du 11 avril 2019, le Maire a pris l'initiative, en application notamment des articles L.153-36 et suivants, et L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme, de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'objectif de cette procédure a pour objet de prendre en compte deux demandes justifiées, formulées dans le cadre d'un recours gracieux, portant sur la modification du zonage actuel (zone N) en zone U (urbaine) des parcelles cadastrées section AS n° 695-260-245-453-454-243-261-409-413-452-455-520 et AS n° 650 au lieu-dit « Clos du fossé ».

Voilà pourquoi, je vous propose de délibérer sur les modalités de mise à disposition du public, du projet de modification simplifiée du PLU de Villefranche-sur-Cher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 novembre 2018,

Vu l'arrêté du Maire de Villefranche-sur-Cher en date du 11 avril 2019 prescrivant la modification simplifiée du PLU de Villefranche-sur-Cher,

.../...

↳ **de procéder à une mise à disposition du public**, du projet de modification simplifiée du PLU de Villefranche-sur-Cher, portant sur la modification du zonage actuel (zone N) en zone U (urbaine) des parcelles cadastrées section AS n° 695-260-245-453-454-243-261-409-413-452-455-520 et AN n° 650 au lieu-dit « Clos du fossé ».

↳ **de mettre à disposition** le dossier du projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, à la Mairie de Villefranche-sur-Cher, aux jours et heures habituels d'ouverture,

↳ **d'ouvrir un cahier** permettant au public de consigner ses observations,

↳ **de publier** un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département de Loir-et-Cher.

Cet avis sera affiché notamment en Mairie, ainsi que sur tous les emplacements prévus dans la commune, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Villefranche-sur-Cher durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département de Loir-et-Cher.

La présente délibération sera exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées ci-dessus.

Villefranche-sur-Cher, le 15 avril 2019

Certifié exécutoire

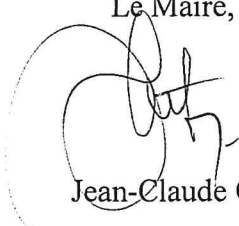

Reçu en Sous-Préfecture le 16 AVR. 2019

Publié ou notifié le 16 AVR. 2019

Le Maire,


Jean-Claude OTON
(41)

Pour copie conforme
Suivent les signatures

Le Maire,

Jean-Claude OTON

(41)